

Une enquête chez des réfugiés urbains : le cas des exilés rwandais à Nairobi

*Luc Cambrézy **

Depuis avril 1994, date du déclenchement de la guerre civile au Rwanda, le Zaïre et la Tanzanie ont accueilli sur leurs frontières un énorme afflux de réfugiés. Pendant près de trois ans, plus d'un million de Rwandais répartis dans une quarantaine de camps ont résisté aux diverses pressions exercées par le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) et les autorités locales afin de les convaincre de retourner au Rwanda. Alors que la situation paraissait bloquée, les choses ont brutalement évolué en octobre 1996 à la suite de la rébellion armée conduite par Laurent Désiré Kabila débouchant, au Zaïre, sur un nouvel exode de réfugiés (les uns retournant au Rwanda, les autres s'enfonçant plus profondément encore vers l'ouest) et, en Tanzanie, sur une opération militaire d'expulsion des réfugiés.

Durant toute cette période, depuis l'épidémie de choléra à Goma en juillet 1994 jusqu'à la prise de Lubumbashi (mars 1996), puis le siège de Kinshasa par les forces rebelles, la question des réfugiés rwandais rassemblés dans les camps a été largement couverte par les médias. On s'est en revanche beaucoup moins intéressé aux éléments les plus éloignés de cette diaspora qu'on retrouve dans plusieurs pays d'Afrique ou d'Europe où quelques centaines, parfois quelques milliers, de réfugiés rwandais, à défaut de pouvoir retourner au Rwanda, se fondent dans l'anonymat des grandes villes. Nairobi, capitale du Kenya, a été l'une des destinations privilégiées de cette catégorie particulière de réfugiés.

Dans cette petite communauté de quelques milliers de Rwandais installés à Nairobi – on nous annonçait des nombres de l'ordre de 8 000 à 15 000 réfugiés –, une enquête touchant près de 4 000 personnes a pu être menée en janvier 1996. Les conditions de réalisation de cette enquête étaient rendues très particulières pour au moins deux raisons. La première renvoie bien sûr au soupçon qui pèse sur tous les réfugiés rwandais – et plus encore sur ceux qui ont trouvé refuge dans les grandes métropoles – d'avoir inspiré ou participé directement au génocide des Tutsi et des Hutu modérés dans les mois qui ont suivi l'assassinat du président Habyarimana le 6 avril 1994. La seconde raison tient à l'illégalité du séjour des Rwandais réfugiés à Nairobi qui, pour la plupart, ne bénéficient pas de la protection du HCR et qui vivent sous la menace permanente de la police kenyane. Ces deux raisons expliquent la réticence des Rwandais à se soumettre à toute forme d'enquête qui, craignaient-ils, pouvait tomber dans les mains du gouvernement

* Géographe, ORSTOM, Nairobi, Kenya.

de Kigali ; lorsque le soupçon n'était pas de travailler pour lui, pour « les Américains » ou les autorités kenyanes...

Trouver les moyens de faire « passer » cette enquête, impliquait donc de parvenir à un compromis entre les objectifs de la recherche et l'intérêt que pouvaient avoir les Rwandais à mieux se connaître en tant que communauté réfugiée voire à accepter que l'on donne une certaine publicité à leur situation ¹. Eu égard à la richesse et à l'abondance des résultats, je m'en tiendrai dans cet article à l'exposé des conditions de réalisation de l'enquête et à l'analyse de trois aspects principaux : la description rapide du profil socioéconomique de la population rwandaise et ses spécificités démographiques. On achèvera cette analyse par l'exposé des problèmes de scolarisation des enfants de réfugiés ².

Les conditions de réalisation de l'enquête

De l'approche à l'enquête

Cette recherche a débuté par de nombreux entretiens réalisés dans des familles rwandaises qui ne craignaient pas d'évoquer leur histoire migratoire et les difficultés rencontrées depuis leur installation au Kenya. Très vite est apparue l'importance de l'activité associative comme substitut à un travail formel dont l'accès est fermé aux Rwandais du fait de leur qualité d'immigrants illégaux. C'est avec l'une de ces associations, l'Association des veuves et orphelins (AVEO), que le scénario de cette enquête a pu être imaginé. Relativement bien connue de la communauté rwandaise, cette association, que personne ne soupçonnait d'arrière-pensées politiques qui auraient pu diviser les Rwandais, a eu le mérite de mettre en évidence l'une des principales difficultés affrontées par les réfugiés, la scolarisation de leurs enfants. Afin de mobiliser les réfugiés, condition essentielle pour la réussite de cette enquête, le questionnaire a donc été construit en fonction de cette préoccupation. De ce fait, on s'interdisait du même coup un certain nombre de questions que les Rwandais auraient jugées sans objet par rapport à l'objectif annoncé.

Par comparaison avec les enquêtes menées auprès de populations plus « classiques », le respect de l'anonymat constituait un autre impératif. On ne demande pas les noms de personnes qui se cachent et qui craignent pour leur sécurité, surtout si elles savent qu'elles font partie – à tort ou à raison – des « listes » de Rwandais accusés de crimes contre l'humanité. Pour les mêmes raisons, il était impossible de respecter les règles habituelles qui exigent, comme préalable à l'enquête, d'établir une cartographie des lieux à recenser ; autrement dit une carte

1 Tout au long de cette recherche, les Rwandais se sont montrés partagés entre deux sentiments contraires. D'un côté, le désir de rompre avec les habituels propos tenus à leur égard en faisant mieux connaître la réalité de leurs conditions d'existence et l'ostracisme (injustifié selon eux) dont ils sont victimes. De l'autre côté, le souci constant d'éviter de faire parler d'eux afin qu'aucune information de quelque nature que ce soit ne parvienne au gouvernement de Kigali. Cette ambiguïté rend très délicate la publication de certains résultats. Par exemple, la carte de localisation des réfugiés réalisée après coup devra rester dans les tiroirs et nous nous sommes abstenus de tout commentaire et de toute interprétation sur les 89 cas enregistrés de refus de réponse.

2 Un article de l'auteur, intitulé « Un aspect méconnu de la crise rwandaise, les réfugiés de Nairobi », paru dans la revue *Politique africaine* en décembre 1997, analyse les raisons de l'impossible retour des réfugiés rwandais et la spirale politico-juridique conduisant les réfugiés à l'illégalité.

de tous les domiciles à enquêter. En effet, la crainte des agents de Kigali « infiltrés » et la psychose entretenue par le racket de la police kenyane ont obligé à éviter de réaliser une carte facilement utilisable pour l'organisation de repréailles ou de rafles policières. Ces deux contraintes, extrêmement lourdes pour une étude qui cherchait à approcher l'exhaustivité, ont incité à placer les dirigeantes de l'AVEO en position charnière entre la communauté rwandaise et les organisateurs de cette enquête ³ afin que celle-ci soit prise en charge par les Rwandais eux-mêmes. Ses responsables se sont ainsi chargées du prérecensement approximatif du nombre de maisons à enquêter dans chaque quartier et de l'identification d'une quarantaine d'enquêteurs (tous Rwandais) connus pour leur bonne connaissance de chacun de ces quartiers ; à charge pour eux ensuite de mener l'enquête dans toutes les maisons connues.

Le choix de la date de l'enquête a surtout été guidé par les circonstances. Il fallait éviter les semaines précédant les fêtes de Noël, période jugée propice au racket de la police kenyane depuis les rafles opérées en décembre 1995. La seconde crainte tenait à l'évolution rapide de la crise au Zaïre, faisant redouter aux réfugiés une prochaine expulsion du Kenya vers le Rwanda. Ces deux craintes se sont révélées également infondées bien que certains réfugiés aient eu de nouveau à souffrir des exactions de la police en mars 1997 ⁴.

Malgré les précautions prises, on pouvait s'attendre à des refus de réponse voire à des réponses totalement erronées. Cette crainte nous a décidé à rédiger un texte (en français et en kinyarwanda) expliquant les motifs de cette enquête et les raisons de ne pas s'en inquiéter (anonymat, libre choix de l'enquêté de ne pas répondre à certaines questions...). Ce texte a été largement communiqué aux réfugiés, notamment à l'occasion des cérémonies religieuses dans les églises habituellement fréquentées par les réfugiés.

Finalement, après l'essai du questionnaire sur un échantillon restreint de la population (accompagné des modifications nécessaires) et une rapide formation des enquêteurs, l'enquête a été conduite simultanément dans tous les quartiers entre le 15 et le 25 janvier 1997. À cette date, commençaient à arriver de nouveaux réfugiés ayant réussi à échapper à la police tanzanienne forçant ces derniers à retourner au Rwanda. Ces arrivées – de l'ordre de quelques familles par semaine – n'ont pas cessé depuis mais se sont trouvées augmentées de personnes venant du Zaïre voire directement du Rwanda. Parallèlement à ces entrées au Kenya, sans pouvoir donner de chiffres précis, on sait qu'un certain nombre de réfugiés ont gagné l'Europe ou le continent nord-américain. Dans ce contexte de très grande mobilité, il va donc de soi que l'image que nous donnent les résultats de cette enquête est celle d'un instant précis avec le risque que la situation puisse rapidement évoluer par rapport au mois de janvier 1997.

3 Ce recensement a pu être réalisé grâce à un financement conjoint de l'ORSTOM et de l'IFRA (Institut français de recherche en Afrique) à Nairobi. J'exprime mes plus vifs remerciements à son directeur, M. Bernard Charlery de la Masselière.

4 En août 1997, une nouvelle vague d'arrestations a succédé à la première visite au Kenya du vice-président Kagame. Parmi les réfugiés arrêtés, quelques responsables politiques de l'ancien régime ont été transférés au tribunal international d'Arusha. D'autres ont dû croupir plusieurs semaines en prison avant que le HCR ne parvienne à les faire libérer. D'autres ont été directement transférés au camp de réfugiés de Kakuma (Nord-Ouest du Kenya).

Taux de couverture de l'enquête

Bien que nous ne disposions d'aucune information statistique préalable, la méthode employée laisse espérer un taux de couverture de l'enquête très proche de l'exhaustivité. Un total de 941 enquêtes portant sur 3 622 Rwandais a pu être réalisé. 85 chefs de famille ou personnes responsables (correspondant à une population d'environ 300 personnes supplémentaires) ont refusé de se soumettre à l'enquête. On peut donc estimer à 4 000 personnes le nombre total de Rwandais résidant à Nairobi. 245 enquêtes ont été effectuées auprès d'un nombre équivalent de personnes seules, 224 enquêtes (pour 583 habitants) concernent des unités familiales de deux ou trois personnes, 247 enquêtes (1 108 habitants) correspondent à des familles de quatre ou cinq personnes. La taille des familles enquêtées décroît ensuite régulièrement ; on compte 225 enquêtes pour 1 686 Rwandais recensés dans des familles de six habitants ou plus.

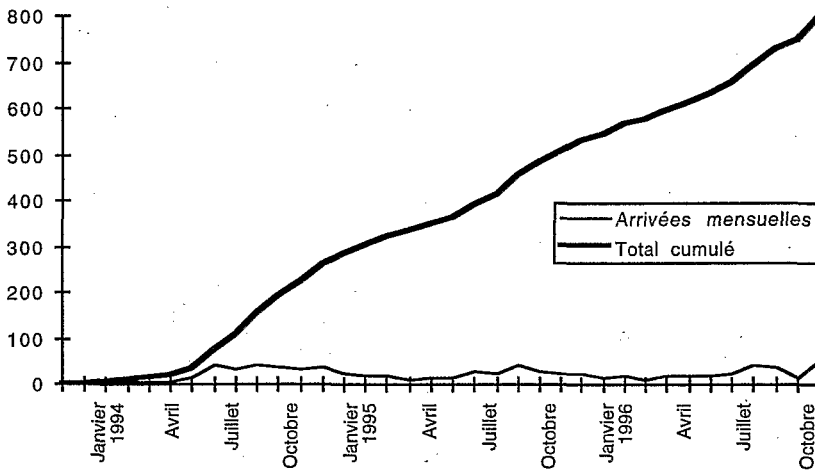
700 enquêtes correspondant à 2 886 habitants ont été réalisées dans des unités de résidence monofamiliales et 241 enquêtes (736 habitants) dans des maisonnettes abritant deux familles ou plus. Ainsi, selon qu'on effectue ce calcul sur le nombre d'enquêtes ou sur la population qui lui correspond, 20 à 25 % de la population rwandaise vivent dans une unité de résidence qui réunit sous un même toit plusieurs familles ou personnes indépendantes les unes des autres.

Du fait du bouleversement des structures sociodémographiques, l'enquête devait pouvoir combiner une approche au niveau des unités de résidence (les maisons où l'on trouve des Rwandais), au niveau des familles (il peut y avoir plusieurs familles sous un même toit) et au niveau de toute personne responsable, avec ou sans attache familiale, qui peut avoir des enfants ou des jeunes à charge (qui ne sont pas nécessairement les siens) mais reste indépendante dans ses choix des autres personnes vivant sous le même toit.

De ce fait, le recensement couvre une population où l'on a moins de familles que d'enquêtes (du fait des personnes seules recensées séparément) et plus d'enquêtes que d'unités de résidence (du fait de la cohabitation sous un même toit de plusieurs unités de recensement séparées).

Les grands traits de la population rwandaise réfugiée à Nairobi

Les réfugiés rwandais installés à Nairobi sont essentiellement d'origine citadine, de Kigali pour la plupart (53 %) ; d'autres, moins nombreux, proviennent des chefs-lieux des préfectures de Butare (12 %), Gisenyi, Gitarama (7 %), Ruhengeri, Kibungo, Byumba, Cyangugu, Gikongoro et Kibuye (de l'ordre de 3 %). Le choix de gagner le Kenya procédant d'une décision individuelle – sans aucune intervention extérieure pour organiser ce flux de migrants –, l'arrivée des Rwandais à Nairobi s'est déroulée de façon étonnamment progressive. De juillet 1994 à janvier 1997 (date de l'enquête), la fréquence des arrivées à Nairobi a été de 20 à 40 familles par mois. Sur un total de 834 réponses exploitables, on compte 225 arrivées en 1994, 281 en 1995 et 294 en 1996 (*fig. 1*). On peut faire l'hypothèse que la progressivité et la régularité de cette migration constituent un trait typique du mode de constitution des communautés de réfugiés urbains.

Fig. 1 – Arrivée de migrants rwandais à Nairobi

Le statut migratoire constitue une autre caractéristique majeure de cette population. Moins de 10 % des Rwandais bénéficient de la protection du Haut Commissariat aux réfugiés et l'octroi de cette « faveur » a été en diminuant de moitié chaque année depuis 1994. Le reste de la population ne dispose d'aucune pièce officielle légalisant son séjour au Kenya. Il s'agit donc d'immigrants illégaux, réfugiés de fait mais non de droit. Cette illégalité interdit à la très grande majorité des Rwandais l'acquisition d'un permis de travail (pièce exigée pour tout étranger travaillant sur le sol kenyan) et limite de ce fait le champ des activités rémunératrices au secteur informel et associatif.

D'origine citadine, les Rwandais réfugiés à Nairobi disposent d'un niveau d'instruction assez élevé (ils se définissent d'ailleurs volontiers comme l'élite intellectuelle de leur pays) et exerçaient avant la fuite une activité professionnelle relevant très largement du secteur tertiaire. Sur un total de 907 réponses, on dénombre 274 étudiants, 191 fonctionnaires, 87 enseignants ou professeurs, 145 commerçants, 34 chauffeurs. Parmi les autres professions citées, on relève encore le secteur bancaire, les secrétaires et infirmières, les employés et les comptables. Quant aux fonctionnaires déjà cités, on conçoit qu'ils ne se soient pas montrés plus précis dans la définition de leurs activités du fait des responsabilités importantes qu'ils exerçaient au temps de l'administration du régime Habyarimana. On retrouve en effet dans cette catégorie des officiers de l'ex-armée rwandaise, des députés, quelques diplomates et des directeurs généraux de services centraux ou de ministères. Quelques représentants du clergé catholique et protestant résident également à Nairobi. Enfin, tout récemment, à la suite de l'expulsion des Rwandais de Tanzanie, un petit nombre de réfugiés d'origine paysanne a pu passer à travers les mailles du filet de la police tanzanienne et gagner le Kenya. Ils louent leur force de travail dans les périphéries agricoles de Nairobi.

En définitive, malgré l'unité apparente de cette communauté – il s'agit d'une population urbaine –, la diversité des profils socioprofessionnels montre qu'elle

est plus disparate qu'il n'y paraît au premier abord. Cela ne manque pas de se traduire dans la diversité des options politiques et l'interprétation très contrastée des causes du conflit rwandais. Mais surtout, en termes de vie quotidienne, cette large palette sociologique entraîne de notables différences de niveau de vie. À cet égard, les commerçants ne sont pas les plus à plaindre, surtout lorsqu'ils ont pu faire acheminer leurs camions jusqu'au Kenya. Dans la catégorie des « nantis » viennent ensuite les leaders politiques et les quelques personnalités de haut rang qui, quelles que soient les tendances, disposent d'appuis et de ressources qui constituent encore leurs meilleurs passeports pour l'étranger. Pour les autres, il sera plus difficile de quitter Nairobi.

Autrement dit, c'est moins la faiblesse du niveau de vie moyen des Rwandais qui attire l'attention que le caractère apparemment inexorable de cette paupérisation. Avec un budget moyen mensuel de l'ordre de 9 000 shillings (environ 900 francs français)⁵, la famille rwandaise se situe dans la catégorie de la basse classe moyenne kenyane résidant dans les faubourgs de Nairobi. Rapporté sur une base mensuelle, un tiers du budget environ est consacré au loyer et 10 à 20 % aux frais de scolarité des enfants. Le reste est attribué à la nourriture – avec, pour beaucoup, un seul véritable repas par jour –, aux transports et autres dépenses de première nécessité. Autrement dit, si on ne peut laisser croire que les Rwandais appartiennent aux catégories les plus défavorisées de la population urbaine, nous sommes également très loin de l'image que laisse régulièrement publier la presse locale dans laquelle la communauté rwandaise est présentée comme une sorte de mafia criminelle et boursofflée, vivant de ses rentes sur le dos des Kenyans qui devraient en outre supporter l'augmentation du prix des loyers du fait de la solvabilité supposée supérieure des réfugiés rwandais.

À mesure que les semaines et les mois s'écoulent, la ville devient plus familière aux réfugiés. Ils sont rapidement informés des prix des loyers, une donnée qui – avec les possibilités d'enseignement pour les enfants – constitue l'élément déterminant du choix du lieu de résidence « définitif ». Pourtant, l'enquête démontre que la durée de cette installation dépend de la capacité de chacun à assurer un flux de ressources régulières. Sur 938 réponses, 431 familles, correspondant à 1 865 Rwandais, ont déménagé au moins une fois (sur un total de 758 déménagements) et dans presque tous les cas le prix du loyer dans le domicile précédent était supérieur d'un tiers. Il est à noter par ailleurs que le nombre de quartiers habités par des Rwandais s'est resserré à la suite de ces déménagements ; ils provenaient de 67 quartiers différents et ne se regroupent plus que dans 40 quartiers à la date de l'enquête. La mobilité intra-urbaine, pour ceux qui y sont contraints, apparaît donc comme un signe très clair de la difficulté croissante à faire face. Dans le même temps, la dispersion relativement moindre de la population rwandaise traduit, sinon le désir de se retrouver ensemble, tout au moins l'efficacité du bouche à oreille permettant de trouver un logement correspondant à ses possibilités financières. Cette tendance à une concentration dans un nombre plus réduit de quartiers pourrait constituer à terme une menace dans la mesure où elle faciliterait les rafles policières. C'est d'ailleurs ce qu'ont déjà

5 Le taux de change est approximativement de 10 shillings pour un franc français.

compris certaines victimes qui cherchent aujourd'hui à s'éloigner des quartiers les plus connus de la diaspora rwandaise afin d'échapper à « l'attention » devenue systématique de la police.

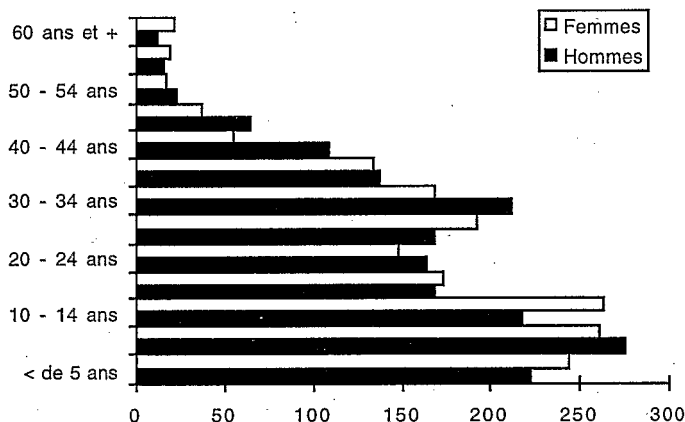
C'est dans des appartements de grands ensembles immobiliers et dans des pièces (*plot*) louées dans des concessions collectives que résident les réfugiés. Le prix moyen du loyer est de 6 700 shillings dans les premiers et de 2 200 shillings dans les seconds. Kayole, Komarok, Kawangware font partie des quartiers périphériques les plus connus des Rwandais. Pour leur malheur, ce sont aussi les plus connus de la police kenyane... Les Rwandais dispersés dans l'un ou l'autre des grands bidonvilles de Nairobi (Mathare Valley, Kibera...) sont rares.

Il est difficile d'estimer le niveau des ressources des Rwandais. Très peu de réfugiés exercent une activité salariée régulière et le montant et la fréquence des dons et des aides reçus par les réfugiés varient beaucoup d'un individu à l'autre. De ce fait, le prix du loyer est encore le meilleur indicateur du niveau de vie des Rwandais. Sur la base des réponses obtenues, en considérant arbitrairement que le loyer correspond au tiers des dépenses (et donc des ressources assurées), on constate que 31 % des personnes enquêtées vit avec moins de 6 000 shillings par mois (loyer inférieur ou égal à 2 000 shillings), 37,5 % avec des ressources mensuelles comprises entre 6 000 et 15 000 Ksh, 23 % vit avec des ressources entre 15 000 et 28 000 Ksh et enfin, 8 % avec des ressources comprises entre 30 000 et 90 000 Ksh.

La composition démographique

Du fait de la taille relativement importante de l'échantillon, il existait, malgré les conséquences de la guerre, quelques probabilités pour que l'image de la population se calque sur une situation classique pour une population originaire d'un pays du Sud. Sur un effectif total recensé de 3 521 personnes (1 788 hommes pour 1 733 femmes), on compte 51 % de jeunes de moins de 20 ans, 43,1 % de la population entre 20 et 44 ans et seulement 5,9 % de la population de 45 ans ou plus. Une population jeune est un signe d'une natalité élevée et la faible proportion de personnes âgées est habituellement interprétée comme la manifestation d'un taux de mortalité élevé (et d'une espérance de vie plus courte). Pourtant cette lecture ne résiste guère à l'analyse. S'agissant au départ d'une population aisée d'origine urbaine, il est très probable que ce tableau – classique pour des pays pauvres en milieu rural – ne puisse s'appliquer à cette catégorie de la population rwandaise qui avait – au moins jusqu'en 1994 – un large accès aux systèmes de santé. La très faible proportion de personnes âgées met en fait en lumière un trait typique d'une population migrante où les personnes les plus âgées ont fait le choix de rester au Rwanda (ou dans les camps de réfugiés du Zaïre ou de Tanzanie), tandis que les plus jeunes, les plus dynamiques – ou encore ceux qui se sentaient le plus menacés – ont choisi de fuir à l'étranger afin de se fondre dans l'anonymat des grandes villes. On voit donc rapidement les limites d'une comparaison d'une population migrante avec d'autres populations et y compris avec la population du pays d'origine. L'exemple rwandais confirme les observations faites par ailleurs ; les populations migrantes présentent de nettes spécificités démographiques.

Fig. 2 – Population totale des réfugiés rwandais : structure par âge et par sexe



Pour des raisons semblables, mais compliquées encore par d'autres facteurs, la très forte proportion de jeunes ne peut faire illusion. Un premier signe qui ne trompe pas est la faible proportion d'enfants de moins de cinq ans. En effet, contrairement aux normes habituelles employées par les ONG et les agences humanitaires dans le contexte des populations réfugiées en Afrique – elles tablent sur un taux proche de 20 % –, la population rwandaise réfugiée à Nairobi ne compte que 13 % d'enfants de moins de cinq ans. Bien entendu, s'agissant justement d'une population urbaine, on pourrait y voir un effet partiel d'une transition démographique en marche (baisse de la natalité) si la brutalité de ce phénomène ne posait d'autres questions.

L'analyse de la classe d'âge 5-9 ans (275 garçons pour 261 filles) montre en effet qu'il faut d'abord y voir un effet direct de la guerre soit par une mortalité plus élevée qu'auparavant chez les enfants de moins de 5 ans, soit par une diminution sensible de la natalité. Faute d'enquêtes spécifiques, on ne peut s'en tenir qu'à ces deux hypothèses et, très probablement, à la combinaison de ces deux facteurs. La fuite, un éventuel séjour dans les camps pendant la phase d'urgence, puis les conditions de vie difficiles à Nairobi limitant l'accès aux soins sont autant d'arguments qui font peser l'hypothèse d'une croissance de la mortalité infantile. D'un autre côté, l'absence fréquente de l'un des conjoints et la situation de stress psychologique constituent autant de facteurs de réduction de la natalité.

La pyramide (fig. 2) des âges montre également une autre caractéristique d'une population ayant eu à souffrir de la guerre. On observe en effet une diminution brutale des effectifs dans les tranches d'âge 15-19 ans, 20-24 ans et 25-29 ans. Mais là encore il n'y a pas d'explications simples dans la mesure où la sous-représentation de ces tranches d'âge se prête à bien des explications : décès des hommes au cours des combats, fuite vers d'autres destinations que Nairobi. Eu égard à la chronologie des événements, on ne peut écarter l'hypothèse que la majorité de ces générations manquantes a survécu aux combats – ce qui expliquerait la parité entre les hommes et les femmes – et faisait partie de la population réfugiée dans les camps du Zaïre et de la Tanzanie. De ce fait, l'anomalie consta-

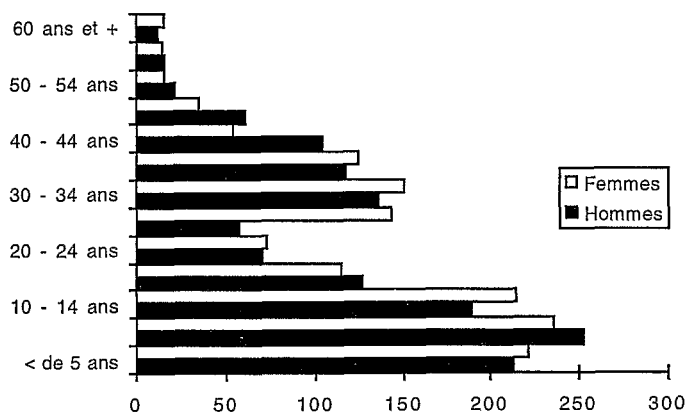
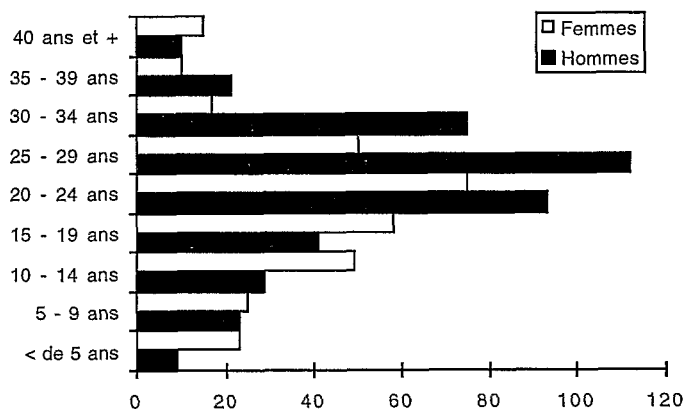
tée dans la pyramide des âges serait d'abord l'expression d'une migration très sélective vers le Kenya, réservée à une population plus âgée et plus fortunée. Au passage, la faiblesse des effectifs dans ces tranches d'âge contribue également à conforter l'hypothèse d'une baisse de la natalité.

Les familles et les isolés

Toute la difficulté d'interprétation de la structure démographique de la population réfugiée à Nairobi provient d'une interpénétration de deux facteurs qui se combinent dans une même unité de résidence voire dans une même unité familiale aux contours d'autant plus flous qu'elle ne correspond à aucun type précis (famille restreinte, famille étendue...). D'un côté, on a des familles nucléaires peu nombreuses et souvent très déséquilibrées du fait de la disparition, du décès ou de l'absence prolongée d'un ou de plusieurs membres de la famille restreinte. De l'autre, ce qu'il reste de ce type de famille accueille ou partage son logement avec d'autres personnes, apparentées ou non et accompagnées ou non de quelques enfants. Ainsi, dans le cas des populations réfugiées, la notion de famille recouvre une réalité que les méthodes habituelles de la science démographique ou de l'anthropologie permettent difficilement de cerner. Les réfugiés définissent une population très particulière qui exige une réflexion approfondie sur la question de l'unité d'observation. Dans la perspective d'un dénombrement qui vise à l'exhaustivité, ne retenir que les unités familiales conduit à écarter les individus isolés. Mais à l'inverse, baser le dénombrement sur les unités de résidence (les lieux où vivent les réfugiés) présente un risque élevé de confusion si les liens (de parenté, de dépendance, d'amitié...) avec le « chef de la maisonnée » – qui n'est d'ailleurs pas toujours facile à identifier – ne sont pas précisément relevés et qualifiés. Ainsi se vérifie une loi classique en matière de collecte et d'analyse de l'information : on ne mesure correctement un phénomène que lorsque celui-ci est préalablement bien connu.

Les familles

Les réfugiés appartenant à des familles clairement identifiées représentent 79 % de la population rwandaise réfugiée à Nairobi. On y compte 2 786 Rwandais (1 375 hommes pour 1 411 femmes), les enfants représentent 15,7 % de ce total et les personnes de 45 ans ou plus 5,7 %. La répartition par sexe et par classe d'âge montre des configurations assez semblables à celles analysées pour la population totale avec, cependant, des situations beaucoup plus erratiques d'une classe d'âge à une autre. La faiblesse des effectifs chez les enfants de moins de 5 ans est moins accentuée mais on retrouve, là encore, un déficit de population dans les générations des jeunes adultes, en particulier chez les 20-24 ans et les 25-29 ans. Dans cette dernière tranche d'âge, le rapport de masculinité de 0,40 entre 57 hommes et 143 femmes est certainement à mettre au compte du nombre élevé de veuves. Pour le reste, on en est réduit à constater le caractère incomplet des familles, notamment du fait du déficit de population dans la tranche d'âge 15-19 ans. Le caractère sélectif de la migration se confirme en même temps qu'il s'affine. Les

Fig. 3 – Familles de réfugiés : structure par âge et par sexe*Fig. 4 – Réfugiés isolés ou indépendants des familles*

raisons financières constituent certes un facteur limitant à la migration lointaine mais on voit maintenant que cela n'aboutit pas seulement à la distinction entre familles riches et familles pauvres sinon qu'à l'intérieur même des familles « riches » la population a essaimé ; certains ont pu partir au Kenya tandis que d'autres ont été contraints de rester ; ceux qui ont dû rester dans les camps de réfugiés ont été « choisis » par leurs aînés en raison de leur âge et de leur aptitude à s'occuper de tous ceux qu'il était matériellement impossible d'emmener à Nairobi, notamment les personnes âgées et les grands-parents.

Il reste enfin qu'on ne peut écarter l'hypothèse de l'existence, dans ces générations manquantes, d'un certain nombre d'individus appartenant aux Forces armées rwandaises ou aux milices qui ont choisi de rester dans la perspective de la reconquête du Rwanda. Depuis la rébellion du Kivu et la progression fulgurante vers Kinshasa des troupes de Laurent Désiré Kabila, on peut s'interroger sur le sort qui leur a été réservé...

Les enquêtes conduites auprès des personnes isolées

On a regroupé dans cette catégorie tous les Rwandais qui, vivant seuls, en communauté ou accueillis dans une famille, sont sans attaches familiales directes avec leur entourage. Les anciens étudiants, les amis, les orphelins et les personnes (adultes ou non) recueillies entrent dans cette population.

La pyramide des âges de cette catégorie est étonnante. Sur un total de 735 personnes recensées, 330 Rwandais (44,9 %) ont entre 20 et 29 ans. On est donc dans la situation exactement inverse de la précédente où les générations manquantes appartiennent aux mêmes tranches d'âge. Pour le dire autrement, la population rwandaise réfugiée à Nairobi accuse un déficit important de population chez les adolescents (15-19 ans) et les jeunes adultes (20-29 ans) et ceux qui sont présents à Nairobi sont très souvent des personnes seules ou sans attaches familiales directes avec ceux qui les hébergent. Ils représentent entre le tiers et la moitié des effectifs totaux de Rwandais appartenant à ces classes d'âge.

Cette population, dans son ensemble majoritairement masculine (sex-ratio 1,28), est en outre très déséquilibrée selon les classes d'âge ; plus de filles et d'adolescentes en dessous de 19 ans (souvent des orphelines) et une majorité écrasante d'hommes au-delà. On compte 112 hommes pour 50 femmes de 25 à 29 ans et 75 hommes pour 17 femmes de 30 à 34 ans !

La structure démographique de la population rwandaise réfugiée à Nairobi supporte plusieurs qualifications ; contrastée, heurtée, déséquilibrée sont autant d'adjectifs qui conviennent pour une situation qui est l'image exacte de la violence du conflit rwandais et de son caractère discriminatoire. L'ampleur de la guerre civile, sa durée – si l'on veut bien admettre que la fin des combats n'a pas marqué le retour à la paix – se sont traduites par un vaste phénomène de dispersion et d'éclatement des familles. Rares sont celles au complet, nombreuses sont les autres qui ont dû se résigner à « choisir » ceux qui devraient rester en arrière sur la route de l'exil. Nombreux également sont les adolescents et les jeunes adultes qui, innocents ou non des massacres de 1994, se sentant menacés, n'envisagent pas le retour au Rwanda ; particulièrement dans le cas des hommes et des jeunes intellectuels.

Dans le cas des générations et des personnes manquantes – mais on en trouve en fait à tous les âges et chez toutes les personnes interrogées –, on pourrait certainement reprocher à cette enquête de ne pas donner des éléments de réponse à des questions aussi importantes que les raisons de cette absence, leur lieu de résidence au moment de l'enquête et leur activité. On répondra que, même s'il est possible de contourner la difficulté d'enquêter sur des personnes absentes (en interrogeant leurs proches installés à Nairobi), il est très peu probable que les réfugiés aient accepté de répondre à des questions dépassant clairement l'objectif affiché de cette enquête. Mais la question reste importante en ce qu'elle permettrait d'éclairer un aspect mal connu, que les entretiens informels laissent cependant transparaître, et qu'on pourrait appeler « l'organisation de la fuite » ou encore les « stratégies de l'exode ». Il est clair en effet qu'à toutes les étapes de l'exil, en fonction des moyens de chacun, en fonction des circonstances aussi, les réfugiés sont placés devant des choix que personne n'aurait imaginé être amené un jour à faire. Le choix entre ceux qui partent et ceux qu'on laisse ; le choix de destina-

tions différentes pour minimiser les risques et ouvrir un éventail de perspectives plus larges. Ou comme, on le verra ci-dessous, le choix entre les enfants qui reprendront le chemin de l'école et ceux dont la scolarisation sera sacrifiée.

La non-scolarisation et le retard scolaire

Malgré l'attention portée par le HCR et les ONG à la scolarisation des enfants réfugiés, l'ampleur et la difficulté du problème condamnent en fait des générations entières à l'analphabétisme ou à l'arrêt brutal des études. Par rapport aux efforts réalisés en temps de paix pour vaincre les problèmes d'éducation dans les pays du Sud, les retards accumulés pendant les années d'exil étant rarement récupérables, les conséquences de la guerre se mesurent de ce fait en dizaines d'années de recul en arrière. Faute d'attention portée à cette question, c'est un drame dont on mesure mal les effets sur les objectifs de développement à long terme que la communauté internationale prétend assumer.

Passée la phase d'urgence où les organisations humanitaires parent au plus pressé (alimentation, santé, eau), les camps de réfugiés s'enracinent progressivement et se dotent d'infrastructures plus stables qui aboutissent à transformer ces lieux en des sortes de « bidonvilles organisés ». À côté des dispensaires, des marchés et des aires de jeu, se construisent également des écoles dont la responsabilité est déléguée par le HCR à des organisations caritatives (souvent religieuses). On sait très peu de choses sur les taux de scolarisation et la régularité de la fréquentation par les élèves de ces écoles. Dans tous les cas, il s'agit d'une scolarisation minimale dépassant très rarement le niveau du primaire. Pendant ce temps, l'immense majorité des adolescents n'a d'autre alternative que d'oublier progressivement les connaissances acquises précédemment. Il reste que les efforts consentis par le HCR ne concernent que les enfants de réfugiés enregistrés et reconnus en tant que réfugiés. Les enfants de réfugiés de fait mais non de droit échappent donc à cette assistance minimale. C'est le cas des Rwandais réfugiés à Nairobi. Dans leur cas, la lettre de protection ne correspond pas à la garantie automatique d'une quelconque assistance. En fait, par le biais des organisations religieuses, seules les veuves (avec ou sans enfants) et les jeunes filles seules sont assurées de recevoir une aide financière : 4 000 shillings pour les premières et 3 000 pour les secondes. Pour ce qui est des aides apportées à la scolarisation des enfants, le montant de l'assistance s'élève à 4 000 shillings par enfant et par an. Il est rare cependant que tous les enfants scolarisables d'une même famille puissent bénéficier de cette aide.

La recherche de conditions satisfaisantes pour la scolarisation des enfants a fait de Nairobi un lieu très recherché par une partie de l'élite intellectuelle et de la bourgeoisie urbaine rwandaise. Dans le contexte du Kenya, les solutions finalement adoptées par les Rwandais pour conduire leurs enfants sur le chemin de l'école montrent qu'il y a loin de l'intention à la réalité.

La proportion entre scolarisés et non scolarisés est de l'ordre d'un enfant sur deux. Parmi les premiers, 985 élèves ou étudiants entre 2 ans et 28 ans ont été déclarés suivre un enseignement à Nairobi, tandis que dans la seule tranche d'âge 5-20 ans, on dénombre 783 jeunes non scolarisés. Bien entendu, s'agissant d'une

population qui pour l'essentiel fréquentait l'école avant avril 1994, la non-scolarisation ne peut être entendue ici comme synonyme d'analphabétisme.

Dans les deux cas, l'équilibre entre filles et garçons est globalement respecté ; 481 garçons et 504 filles suivent un enseignement, 376 garçons et 407 filles n'en suivent pas. Parmi les jeunes scolarisés la répartition suivant les différents niveaux d'enseignement est la suivante :

Niveau scolaire	Population	en %
Préprimaire	124	12,6
Primaire	599	60,8
Secondaire	230	23,3
Supérieur	21	2,1
Niveau non précisé	11	1,1
Total	985	100

Ainsi, à peine un quart de la population scolarisée est attaché à l'enseignement secondaire (23 %) ou supérieur (2 %). En fait, le gros des effectifs scolarisés ne dépasse pas le primaire mais, fait plus inquiétant encore, les retards scolaires sont considérables. 165 élèves du primaire ont 12 ans ou plus. Pour ceux qui ont la chance de poursuivre leurs études, l'âge d'entrée dans le secondaire se situe à 14-15 ans, soit avec près de trois ans de retard sur le cursus normal. Ce retard correspond précisément aux années d'exode...

Les jeunes non scolarisés se rencontrent dans toutes les classes d'âge mais sont, pour 60 % d'entre eux, dans la tranche d'âge 5-12 ans. 73 % de ces jeunes sont les propres fils ou filles des chefs de famille interrogés. Les autres, soit 27 % des non scolarisés, sont de jeunes frères ou sœurs de la personne enquêtée ou de parenté plus lointaine (cousin(e), neveu, beau-frère, etc.). Les enfants sans aucune parenté (enfants d'amis, orphelins) qui ne fréquentent pas l'école restent une minorité même s'ils sont plus durement touchés que les autres par ce problème.

La question de la scolarisation des enfants atteint donc de plein fouet l'ensemble des Rwandais. Les familles nombreuses et les veuves accompagnées de leurs enfants fournissent les plus gros contingents d'enfants non scolarisés. Aux problèmes de retard scolaire – inévitables du fait de l'histoire récente – s'ajoute le dilemme de devoir faire un choix entre les enfants qui iront à l'école et ceux qui sont condamnés – au moins pour un temps – à accumuler du retard en restant à domicile. Moins que la distinction entre garçons et filles, les critères de « sélection » s'établissent en fonction de l'âge et des capacités supposées de l'enfant. Lorsqu'il faut choisir, les parents déclarent préférer envoyer à l'école les jeunes enfants du niveau de primaire afin de leur donner les bases de l'enseignement (lecture, écriture...) et, parmi ceux-ci, les enfants jugés « les plus intelligents ».

Les raisons de ces difficultés à scolariser les enfants (et tous les enfants) tiennent autant au fait que les écoles publiques kenyanes (très surchargées) sont fermées aux étrangers qu'au souci des parents de pouvoir assurer à leurs enfants un enseignement supposé de meilleure qualité. Les Rwandais optent donc massivement pour les établissements privés avec les conséquences qui en découlent en matière de frais d'inscription et de scolarisation. Durant les premières années de l'immigration

rwandaise, les réfugiés n'eurent pas d'autre choix que d'inscrire leurs enfants dans l'une des multiples écoles privées kenyanes qui abondent dans tous les quartiers (120 établissements cités !). Plus récemment, à l'initiative de quelques comités de parents et avec l'aide des églises, quelques écoles destinées aux enfants rwandais et burundais ont vu le jour. Avant même l'ouverture de l'une de ces écoles – pourtant installée dans des conditions matérielles pitoyables –, les parents inscrivaient massivement leurs enfants (plus de 400 enfants inscrits). La modestie des contributions financières demandées aux parents peut laisser espérer une réduction du nombre d'enfants non scolarisés. La création d'écoles répondant aux besoins des Rwandais semble encourager une nouvelle mobilité des réfugiés les plus éloignés de ces écoles. Mais, à l'instar des nombreuses associations de Rwandais qui ont fait long feu, on peut s'inquiéter de la pérennité de ces écoles, pérennité qui suppose un minimum de stabilité de la part du corps enseignant ; s'agissant de réfugiés évidemment très mal rémunérés et toujours à l'affût de meilleures opportunités, il est à craindre que la continuité de ces écoles soit difficile à assurer.

*

De la conception du questionnaire jusqu'au traitement des résultats, une enquête est toujours une entreprise difficile et à hauts risques ; notamment parce que – il faut rappeler une évidence – on ne saura jamais rien des questions qui, par ignorance, n'ont pas été posées. Comme toute première expérience dans un milieu aussi particulier qu'une communauté de réfugiés clandestins sur lesquels pèsent tant de soupçons, cette enquête présente probablement bien des défauts. Moins d'ailleurs dans sa conception et sa mise en œuvre que dans la difficulté à définir ce qu'est une famille et ce qui relève d'autre chose. Ironiquement, F. Héritier-Augé [1991] déclare à ce propos que tout le monde croit le savoir. Le cas de la famille rwandaise, plus encore s'agissant de Rwandais d'origine citadine, devrait pourtant entrer dans cette catégorie assez simple. Une famille, c'est un couple accompagné de ses enfants encore dépendants. Dans le cas des réfugiés, cette définition vole en éclats, non pas tant, d'ailleurs, du fait d'une mortalité accrue (bien qu'elle joue son rôle) que d'une énorme dispersion des membres de la famille ou de ce qu'il en reste. De ce fait, le problème de définition est autant un problème qualitatif qu'un problème quantitatif. À partir de combien de membres réunis sous le même toit peut-on encore parler de famille quand l'essentiel de ses membres est ailleurs ? En dessous de quel seuil s'agit-il d'une « famille par défaut » ? Que représente par exemple une veuve qui n'a que quelques-uns de ses enfants avec elle mais qui a recueilli un orphelin et qui partage son logement avec une belle-sœur ou une amie accompagnée d'une jeune nièce ?

Par la force des choses, les réfugiés créent des unités domestiques plus ou moins durables dans le temps mais extraordinairement souples dans leurs configurations démographiques et sociales. Certains de ses membres s'en vont, d'autres arrivent, les responsabilités restent ou changent de mains. Cette capacité à organiser de nouvelles formes de vie collective ne porte pas de nom connu ; et l'important est sans doute moins de lui en donner un à toute force que d'en repérer les formes et les modalités.

De ce point de vue, l'enquête soulève des questions qui relèvent autant de la démographie que de l'anthropologie. Avec des structures familiales aussi bouleversées et des structures par âge et par sexe aussi déséquilibrées, l'hypothèse d'une baisse de la natalité reste pertinente. Au passage, cela démentirait un lieu commun (très en vogue aux Nations unies et dans les ONG) consistant à dire que les réfugiés, autant « par désœuvrement que par ennui », constitueraient des populations à très forte natalité. Il est vrai cependant que ce jugement lapidaire est généralement attribué aux populations réfugiées vivant dans les camps. En fait, force est de reconnaître la pauvreté des connaissances en matière de reproduction (de natalité, de comportements sexuels et matrimoniaux, etc.). Dans le cas des Rwandais réfugiés à Nairobi, les arguments classiques pourraient suffire à expliquer la faible proportion observée d'enfants de moins de cinq ans. Mais rien n'exclut que ce phénomène s'explique également pour partie par une autre hypothèse, rarement évoquée et encore plus rarement vérifiée, touchant à la physiologie humaine en situation de stress important. Les études sur les aménorrhées liées aux famines, aux guerres, aux catastrophes, ne semblent pas susciter l'intérêt qu'une telle question mérite.

Mais les réfugiés urbains sont aussi confrontés à d'autres difficultés qui rejoignent bien des problématiques scientifiques passées au crible de l'analyse sur d'autres terrains et d'autres populations. La question de la scolarisation, ou plutôt de son recul, en est un. Bien que brièvement évoqué, celui-ci pose le problème plus large de l'intégration de cette catégorie de réfugiés dans le pays et la société d'accueil. La question du statut migratoire est évidemment liée à ce problème, mais avec ou sans papiers en règle, toutes les sociétés ne semblent pas démontrer les mêmes aptitudes à s'expatrier – même dans le cas des réfugiés qui le font sous la contrainte – et à s'approprier ensuite une nouvelle langue, une nouvelle culture, de nouveaux comportements, bref, à s'intégrer. Cela rejoint d'autres recherches et d'autres préoccupations touchant à la formation des diasporas et à la question des minorités. Les réfugiés urbains font certainement partie des minorités urbaines les plus mal connues. C'est pourquoi, quand on aura dit qu'on sait également très peu de choses sur le rôle joué par les conflits et les mouvements de réfugiés dans le processus de croissance urbaine des villes du Sud, et notamment d'Afrique, on pourra mesurer à quel point l'étude de phénomènes apparemment marginaux – mais néanmoins cruciaux par les tensions sociales qu'ils expriment – est essentielle à la compréhension de problèmes jugés plus fondamentaux.

BIBLIOGRAPHIE

- BALENCIE J.-M., LA GRANGE A. de [1996], *Mondes rebelles : acteurs, conflits et violences politiques : Amériques, Afrique*, Paris, Éditions Michalon, 562 p.
- HÉRITIER-AUGÉ F. [1991], « Famille », in P. Bonte, M. Izard, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF : 272-274.
- POURTIER R. [1996], « La guerre au Kivu : un conflit multidimensionnel », *Afrique contemporaine*, Paris, La Documentation française, 180 : 15-38.